



Seance du vendredi 31 mars 2017

Convoque le 10/03/2017, le conseil s'est réuni le 31/03/2017 à 18h30
Le secrétariat est assuré par Th. Nonnotte
Tous les conseillers sont présents

- Compte de Gestion 2016 - - - 17/13
- Compte Administratif 2016 - - - 17/14
- Affectation des résultats - - - 17/14

Les résultats constatés par le trésorier (Compte de Gestion) et par le maire (Compte Administratif) pour l'année 2016 sont rigoureusement identiques :

En Fonctionnement :

Dépenses : 52.081,82 €
Recettes : 56.352,23 €

En Investissement :

Dépenses : 1.557,60 €
Recettes : 24.217,79 €

Les résultats cumulés sont les suivants :

Pour le Fonctionnement, un excédent de 158.999,03 €

Pour l'Investissement, un excédent de 121.628,83 €

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes présentés et décide l'affectation suivante :

- au compte 002 = recettes de fonctionnement : 158.999,03 €
- au compte 001 = recettes d'investissement : 121.628,83 €

- Budget Préliminaire 2017 - - - - - 17/15

Le maire expose dans le détail les dépenses et recettes prévues pour l'année budgétaire 2017 qui sont :

En Fonctionnement :

- Dépenses = 75.062 €
- Recettes = 220.847 €

en Investissement :

- Dépenses = 42.000 €
- Recettes = 147.470 €

- Taxes Directes Locales - - - - - 17/16

Le maire propose une augmentation uniforme des taxes pour l'année 2017, de 2%
Ainsi, les nouveaux taux applicables seront :

- Taxe d'Habitation : 11,11%
- Taxe Foncier Bâti : 7,02%
- Taxe Foncier Non Bâti : 13,03%

Pour un produit attendu de : 22.825 €
Le conseil émet un avis favorable : 10 pour 1 contre

- Indemnités du 1^{er} Adjoint - - - - 17/17

Le maire propose d'attribuer l'indemnité maximum de fonction au premier adjoint (66% de l'indice 2022 de la fonction publique) compte tenu de l'évolution de ses attributions.
Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition qui est applicable dès le 01/04/2017.

- Indemnités de fonction des élus - - - - 17/18

Pension à remplacer : % de l'indice 1015 par % de l'indice terminal de la fonction publique
Approuvée à l'unanimité.

- Location emplacements taxi - - - - 17/19

Le conseil décide, à l'unanimité, d'établir le coût de stationnement unitaire, en 2017, à 60 euros.

- Taxe d'affouage - - - - - 17/20

Pour 2017, elle s'élève à 30 euros (4 affouagistes)

- Location d'un terrain communal - - - - 17/21

Le conseil autorise le maire à prendre toutes dispositions utiles à louer la moitié de la parcelle ZA 74 (2000m²) à Madame Emmanuelle CARRE au prix de 30 €/AN

Une information est donnée sur le SPANC.

Les prochains TIC auront lieu les : 13 mai et 17 juin

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers,

